

SFR**JUSQU'À****50 € REMBOURSÉS****SUR VOTRE FACTURE**

Pour l'achat d'un Pack SFR avec la souscription d'un forfait
Power 50Go

**Offre valable du 09/10/2018 au 19/11/2018 inclus****Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous**

- Vous êtes nouveau client ou vous avez fait un renouvellement de mobile dans le cadre de l'avantage Tremplin
- Vous avez acheté, entre le 09/10/2018 et le 19/11/2018, un des équipements suivants : Apple iPhone: 5C 16Go, 5S 16Go, 6 16Go, 6 32Go, 6 64Go, SE, 6S, 6 Plus 16Go, 6 Plus 64Go, 6S Plus, 7, 7 Plus, 8, 8 Plus, X, Xs, Xs Max, Xr; Samsung Galaxy : Core Prime VE, S6, S6 Edge, S6 Edge+, A5, A3, Grand Prime VE, Xcover 3, A3 2016, A5 2016, Note 4, S7, S7 Edge, J3 2016, A3 2017, A5 2017, S8, S8+, J5 2017, J3 2017, J6+ Note8, Note9, A7, A8, S9, S9+; Sony Xperia : C4, Z5, Z5 Compact, C5 Ultra Dual, X, E5, XZ, XA1, XA1 Ultra, XZ Premium, L1, XZ1, XA2, XA2 Ultra, XZ2, XZ2 compact, XZ3 ; Huawei : P8, P8 Lite, P8 Lite 2017, P9, P9 Lite, Mate 9, Nova, P10, P10 Lite, Y6 Pro 2017, Mate 10 Pro, P smart, P20, P20 PRO, P20 LITE, Y7 2018, Mate 20 Lite, Mate 20 Pro, Mate 20 ; Nokia : 3, 6, 7+, 7.1, 8 Sirocco; LG : Léon 4G LTE, G4, Nexus 5X; Microsoft Lumia : 550, 640, 650, 950; Edition Star: StarXtrem 5; HTC : Desire 626, One A9, One A9 s, Desire 650, U Play, U Ultra, Desire 10, U11, U11 Life; Crosscall: Trekker M1, Trekker M1 Core, Trekker X3, Action X3, Core X3, Trekker X4; Honor: 5c, 8, 6X, 9, 6A, 7X, 10, 9 lite, Play ; Hisense: C20; Alcatel : Idol 4, A3 XL; Wiko: Ufeel, WIM Lite, VIEW Prime, VIEW 2; Doro : 8031; Motorola: Moto Z, Moto G5, Moto Z2 Play; BlackBerry: Key One, Classic, Key Two, Key Two LE ; XIAOMI Redmi Note 5, Mi Mix 2S; Google : Pixel 3, Pixel 3 XL
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates un forfait Power 50Go avec un engagement de 24 mois (prix avec nouveau mobile).
ou
Vous avez fait un renouvellement de mobile dans le cadre de l'avantage Tremplin suite à un changement d'offre (SFR La Carte ou RED by SFR) vers un forfait Power 50Go avec un engagement de 24 mois.

Jusqu'à 50 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

ODR_Pack_SFR_Power50Go_091020180003

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Offre non valable pour tout cas de renouvellement de mobile avec ou sans engagement. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 26/07/2018. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).